

INFORMATIONS INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2022/2023



Chers parents,

Chaque année, il est indispensable de renouveler l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs.

Le dossier relatif à cette inscription est à déposer à la Maison de la Famille ou à envoyer par mail à l'adresse suivante enfance@saintcyr78.fr avec la liste des pièces justificatives, indiquées ci-dessous, AVANT LE 1^{er} JUILLET (sauf pour les nouveaux arrivants).

Sans inscription au préalable, une pénalité de 7 € par jour sera appliquée jusqu'à régularisation du dossier, et ce, dès le 1^{er} septembre.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Cadre réservé à l'administration	<p>Liste des pièces à fournir par vos soins. <u>Attention</u> : tout dossier incomplet ne sera pas traité et aucune photocopie ne sera effectuée par la Direction Enfance et Politiques Éducatives. Tout dossier transmis après le <u>1^{er} JUILLET</u> ne sera pas traité en priorité (sauf nouveaux arrivants).</p>
<input type="checkbox"/>	Le formulaire rempli et signé + copie des vaccins pages 90 à 93 du carnet de santé
<input type="checkbox"/>	Le règlement intérieur des centres de loisirs signé par le ou les parents et l'enfant (pour les élémentaires) => Ce dernier sera à déposer auprès du centre de loisirs de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Copie du jugement de divorce dans le cas d'une garde alternée ou toutes dispositions spécifiques aux horaires de garde de l'un des deux parents
<input type="checkbox"/>	RIB* dans le cas d'une adhésion au prélèvement automatique + copie de la pièce d'identité du détenteur du compte <small>*Uniquement pour les familles n'ayant pas encore adhéré l'année précédente</small>
	<p>POUR CALCUL DU QUOTIENT 2021 <u>Uniquement si celui-ci n'a pas été calculé pour l'année 2021</u></p> <p><u>Nous vous rappelons que le calcul du quotient s'effectue chaque année civile</u></p>
<input type="checkbox"/>	Dernier avis d'imposition du foyer ou des 2 conjoints (2021 sur revenus 2020) Attestation de paiement de la CAF (de moins de 2 mois) Relevé de situation Pôle Emploi si demandeur d'emploi (indemnités journalières)

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

CF fiche annexée PAI

MODALITÉS DE PAIEMENT DES FACTURES

- Par prélèvement automatique
- En ligne via le portail
- Par chèque bancaire
- En espèces, tickets CESU ou carte bancaire directement à la Maison de la famille.

DÉLAIS DE RÉSERVATION

	Délais de réservation/d'annulation sur le portail famille	Délais de réservation/annulation si mail ou papier	Facturation
-Accueil matin -Midi -Soir -Mercredi	3 jours francs (week-end compris) Pour lundi : réservation possible jusqu'au jeudi minuit précédent. Pour vendredi : réservation possible jusqu'au lundi minuit précédent.	5 jours ouvrés (week-end non compris).	<u>Toutes les activités non annulées dans les délais ou absences injustifiées seront facturées sauf :</u> - Sur présentation d'un certificat médical de l'enfant sous 8 jours. Le cachet du médecin est obligatoire. - Sur présentation d'un justificatif de l'école indiquant que l'enfant est rentré à la demande des enseignants - Sur présentation d'une attestation employeur justifiant tout rajout ou annulation hors délais. - Ces justificatifs doivent être transmis à la Direction Enfance et Politiques Éducatives.
Petites vacances Vacances d'été	Un tableau présentant le calendrier annuel des vacances scolaires avec les dates limites d'inscription sera diffusé aux familles. Possibilité d'annulation au plus tard 15 jours avant le 1^{er} jour des vacances. Un tableau présentant le calendrier annuel des vacances scolaires avec les dates limites d'inscription sera diffusé aux familles.		
Stage de découverte	Idem vacances. Il est obligatoire de réserver les 5 jours du stage.		

ACCUEIL DES ENFANTS

Sur les temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) les enfants sont accueillis au sein du centre correspondant à l'école d'affectation, sauf pour ceux inscrits à l'école Jean MACÉ, qui eux sont accueillis sur ces temps au sein du centre Romain ROLLAND.

Accueil du matin :

L'accueil des enfants s'effectue de 7h30 à 8h20.

L'arrivée des enfants est autorisée de 7h30 à 8h10. Au-delà, aucun enfant ne pourra être accueilli.

Les enfants d'HUGO, MACE et d'ORMESSON seront accueillis respectivement à JOUANNET, ROLLAND et BIZET (sauf si protocole sanitaire durant l'année).

Pause méridienne – Restauration:

Elle se déroule de 11h30 à 13h30.

Accueil du soir :

Dès 16h30 avec 2 modalités d'accueil possibles

Forfait 1 : de 16h30 à 17h30 – goûter + activités, temps récréatifs,...

Forfait 2 : de 16h30 à 19h00 – goûter + étude (au choix des parents et uniquement pour les enfants inscrits en élémentaire) +/- ou activités, temps récréatifs...

Le goûter se déroule de 16h30 à 17h00.

Le départ des enfants inscrits au forfait 1 s'échelonne de 17h15 à 17h30.

Le départ des enfants inscrits au forfait 2 s'échelonne de 17h15 à 19h00. (Le départ des enfants inscrits à l'étude s'effectue soit à 18h00 soit à 18h30 – Pour plus d'informations, se rapprocher du centre de loisirs de votre enfant).

Attention : pour l'accueil du soir, la bascule entre le forfait 1 et le forfait 2 n'est pas automatique et doit être effectuée dans les délais impartis. Les familles inscrivant leur enfant au forfait 1 mais qui le récupèrent après 17h30 devront s'acquitter d'une pénalité de retard. Et les familles qui inscrivent leur enfant au forfait 2 mais qui le récupèrent avant 17h30 seront facturées au tarif du forfait 2.

Mercredi :

Deux possibilités d'accueil sont proposées :

Accueil à la demi-journée de 8h30 à 13h30 – le départ des enfants s'échelonne entre 13h15 et 13h30

Accueil à la journée de 8h30 à 19h00 – le départ des enfants s'échelonne entre 16h30 et 19h00 (sauf dans le cas de sortie ou d'animation spécifique, les parents en seront informés par l'équipe d'animation)

2022/2023



FICHE D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

L'ENFANT : FILLE GARÇON

Nom et prénom de l'enfant _____

Date et lieu de naissance _____

ECOLE : _____

Niveau scolaire en 2022/2023 _____

Choix du menu restauration : Classique Sans viande

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé-Cf annexe PAI) : médicamenteux / alimentaire

Préciser: _____

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

CONCERNANT L'ENFANT

- Nom et n° de police d'assurance de l'enfant : _____
- Médecin traitant : _____ Tél : _____
- Votre enfant porte : lunettes lentilles prothèses auditives appareil dentaire Autre (préciser) : _____
- Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes : rubéole varicelle oreillons rougeole scarlatine coqueluche Autre (précisez) : _____
- Autres problèmes de santé que vous souhaiteriez porter à la connaissance du service : _____

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

- Célibataire Union libre Mariés Pacsés Divorcés Veuf (ve)
- En cas de séparation ou de divorce, préciser qui détient l'autorité parentale :
- Conjointe À la mère Au père Tiers (préciser l'identité)
- Résidence principale de l'enfant : garde alternée mère père tuteur

RESPONSABLES LÉGAUX

	Parent 1	Parent 2
Nom et Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Code postal et Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone mobile		
Téléphone professionnel		
Email		
N° d'allocataire CAF		

POUR LES FAMILLES RECOMPOSÉES

Nom et prénom du conjoint : _____ Téléphone : _____

Adresse (si différente) : _____

INSCRIPTIONS APPLICABLES À COMPTER DE : (préciser date de début) _____

Temps périscolaires		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin	7h30 à 8h20	<input type="checkbox"/>				
Restauration	11h30 à 13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi matin (repas compris)	08h30 à 13h30			<input type="checkbox"/>		
Mercredi journée (repas compris)	08h30 à 19h00			<input type="checkbox"/>		
Accueil du soir - formule 1	16h30 à 17h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil du soir - formule 2	16h30 à 19h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dont étude surveillée	17h30 à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : pour l'accueil du soir, la bascule entre la formule 1 et la formule 2 n'est pas automatique et doit être effectuée dans les délais impartis. Les familles inscrivant leur enfant à la formule 1 mais qui le récupèrent après 17h30 devront s'acquitter d'une pénalité de retard. Et les familles qui inscrivent leur enfant à la formule 2 mais qui le récupèrent avant 17h30 seront facturées au tarif de la formule 2.

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES À RECUPERER L'ENFANT

Si votre enfant est récupéré par un enfant de moins de 16 ans, il convient de compléter l'autorisation parentale disponible sur le site internet de la ville. Indiquez les personnes autres que les parents.

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé (e) à venir chercher	A prévenir en cas d'urgence
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATIONS

• J'autorise mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire (uniquement pour les élémentaires) :

OUI préciser l'heure (.....) NON

• J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de loisirs, y compris la natation et les sorties (à pied ou en transport).

• J'autorise la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole à diffuser les photographies de mon enfant :

- dans les supports de communication municipaux (plaquette d'info, magazine municipal, etc.), ainsi que dans les accueils de loisirs : OUI NON

- sur le site internet de la ville : OUI NON

• En cas de maladie ou d'accident bénin, le personnel d'encadrement n'étant pas habilité à donner des soins, vous serez prévenus et devrez venir chercher votre enfant au plus vite. En cas d'accident grave, votre enfant sera transporté à l'hôpital par les pompiers ou le SAMU selon la décision des services d'urgence.

SIGNATURES

• Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification à la Maison de la Famille, à l'accueil de loisirs ou par mail à enfance@saintcyr78.fr

• **J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs (disponible sur www.saintcyr78.fr), en avoir compris le sens et m'engage à en respecter strictement les termes.**

Date et signature Parent 1

et/ou

Date et signature Parent 2